

**Convention entre la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement et l'association ESPRIT JAZZ, relative à l'occupation permanente de locaux au sein de la Mairie. (062017026)**

- association ESPRIT JAZZ

Le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2511-13 et L.2511-16 ;

Vu le rapport présenté par M.....

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement :

**DELIBERE**

Article unique : que soit donnée à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, l'autorisation de signer la convention avec l'association ESPRIT JAZZ, relative à l'occupation permanente des locaux au sein de la Mairie du 6<sup>e</sup>.

VOTANTS :                    POUR :                    CONTRE :                    ABSTENTION :                    NPPV :

..... par les Conseillers à .....

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

Jean-Pierre LECOQ